



Voyage après une condamnation de prison a l'étranger

Par Kevin63

Bonjour,

Je suis de nationalité française et en Octobre 2023 j'ai été déporté d'Australie suite à une condamnation de prison et 15 mois de détention en Australie.

Les charges retenues sont pour trafic de drogues.

J'ai donc un casier judiciaire étranger, je souhaite partir vivre entre le Thaïlande et l'Indonesie, sachant que dans les débuts j'utiliserai des visas touristes, et j'aimerais voyager tout court et il me semble que par exemple il est impossible de transiter par Singapour par exemple quand vous avez fait de la prison.

J'aimerais savoir comment connaître mon casier judiciaire internationale car en France il est vierge, mais je me demande comment ça se passe quand mon passeport sera scanné, comment cette condamnation en Australie apparaît ?

Puis je me faire refuser l'entrée en Thaïlande pour le visa 60jours ?

Est il préférable de faire une demande de visa avant de partir ?

Certains pays demandent des extraits de casier judiciaire, et mon casier français est vierge par contre je sais pas comment me procurer mon casier international.

Si quelqu'un est dans cette situation est peu m'en dire un peu plus se serait très sympa.

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour voyager dans la plupart des pays, il vous faudra un visa.

Ce visa est délivré sous certaines conditions qui diffèrent selon les pays.

L'Australie a des accords avec certains pays et échange des données, notamment au sein du Commonwealth, mais pas seulement.

Par Kevin63

Bonjour, oui je sais que cela est lié avec le Commonwealth, j'aimerais savoir ce qui apparaît sur mon passeport, connaître mon casier en Australie par exemple.

Comment ça se passe par exemple quand je suis allé en Thaïlande il y a 5 ans, j'ai eu mon passeport de tamponné et c'était bon, maintenant si je vais en Thaïlande es que je vais avoir un problème ?

Par yapasdequoi

Commencez par demander un visa à l'ambassade. On ne peut pas répondre à la place des autorités.

Par Kevin63

Considérez vous le visa 60 jours que l'on vous donne à votre arrivé en Thaïlande comme un visa à demander avant de partir ?

Par yapasdequoi

Dans votre situation, vous devriez demander le visa avant de voyager.

Par Isadore

Bonjour,

Chaque pays est souverain. Pour connaître le contenu de votre casier judiciaire ou son équivalent en Australie il faut demander aux autorités australiennes.

Pour savoir si vous pouvez visiter ou transiter dans un pays il faut demander aux autorités dudit pays. Si vous arrivez dans un pays avec l'idée de demander un visa à l'arrivée, vous prenez le risque de découvrir sur place que vous êtes indésirable et d'être expulsé.